

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 3045

60 – OISE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE COMPIÈGNE

Jugement d'ouverture

Date : 1^{er} octobre 2025.

Jugement d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire.

903 296 366 RCS Compiègne.

33C.

Forme : Société civile immobilière.

Activité : l'acquisition, par tout moyen, de tous terrains ainsi que l'édification de toutes constructions sur Ces terrains. la propriété, l'aménagement, la réfection la rénovation, la réhabilitation et plus généralement, la mise en valeur de tous biens mobiliers et immobiliers, l'administration, l'exploitation par bail, location, sous location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis. l'acquisition, la gestion de tous biens, droits immobiliers, la mise en place de tout financement nécessaire à l'acquisition et/ou la gestion et l'octroi de toutes garanties nécessaires à la mise en place de Ces opérations. éventuellement, l'aliénation de Ces immeubles et/ou droits immobiliers au moyen de vente, échange, ou apport en société. l'acquisition par tous moyens et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, cotées ou non cotées, ainsi que de parts sociales, parts d'intérêts, droits mobiliers ou immobiliers, à l'exclusion de parts de société en nom collectif..

Adresse : 1004 Quai d'Amont, 60180 Nogent-sur-Oise.

Complément de jugement : Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 22 septembre 2025 désignant mandataire judiciaire SCP Alpha Mandataires Judiciaires, représentée par Me Cyrille Poiret 10 Place du Général de Gaulle 60200 Compiègne Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.